



Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie
et de Secours du JURA,

Arrêté n°2015-35

Objet : Arrêté fixant la liste d'aptitude au grade de sergent de Sapeurs-Pompiers Professionnels au titre de la promotion interne

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée par la loi n° 87-529 du 13 juillet 1987 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le décret n°89-229 relatif aux Commissions Administratives Paritaires des Collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu le décret n° 2012-521 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels, notamment son article 22-I ;

Vu l'avis formulé par la Commission Administrative Paritaire Départementale des Sapeurs-Pompiers Professionnels de catégorie C en date du 10 décembre 2014 ;

A R R E T E

Article 1^{er} : La liste d'aptitude au grade de **Sergent** de Sapeurs-Pompiers Professionnels dans le cadre d'emplois des sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels, au titre de la promotion interne pour l'année 2015, est établie comme suit :

Nom Prénom
VIONNET Franck
RAGOT Alexandre
PEGUILLET Thomas
PESTKA Jérôme

Article 2 : Conformément à l'article R. 421-1 du Code de Justice Administrative, le Tribunal Administratif de BESANÇON, peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Article 3 : Monsieur le Chef du Corps Départemental de Sapeurs-Pompiers du Jura est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montmorot, le - 9 JAN. 2015

Le Président,

Christophe PERNY